

Alors que le fonds ASS permet de financer toutes les aides d'actions sanitaires et sociales de façon égalitaire et solidaire, la CGT a décidé de baisser ce fonds de 9 %.

Deux conséquences découlent de cette décision unilatérale :

- **Le blocage de toutes évolutions ou créations de nouvelles aides**, malgré un vaste projet en ce sens.
- **L'annulation de plusieurs aides du fonds national et leur renvoi à la charge des CMCAS**. Sachant qu'elles gèrent leurs fonds de manière différente, ceci remet donc en cause l'égalité de traitement entre les bénéficiaires.



Pour rappel :

- Les forfaits ski, auparavant financés par la CCAS, seront désormais à la charge des CMCAS. De cette modification découle une économie de 16 k€.
- La téléassistance (BIOTEL), est aujourd'hui financée par les CMCAS. L'économie pour la CCAS est cette fois-ci de 96 k€.

Dernière nouveauté !

Désormais le don aux centenaires sera à la charge des CMCAS et non plus financé par le fonds national ASS. Ce changement laissera présager nécessairement des différences de traitement envers nos anciens.

Car au motif que la CAF ne fait plus, le fonds national ASS ne doit plus faire. Ainsi, charge aux CMCAS de poursuivre ou pas cette aide. La CGT accompagnerait-elle le plan gouvernemental de remise en cause de toute la protection sociale des agents ?

Demain, quelles seront les aides impactées par ces pseudo-économies ?

FO Énergie et Mines a pourtant revendiqué 33 millions d'€ en 2012 pour financer l'ASS, alors que la CGT cherche quelques subsides financiers pour combler le trou de la CCAS. Il n'y a pas de petites économies, 35 K€ en moins pour la CCAS.

FO Énergie et Mines est farouchement attachée à l'égalité de traitement et à la solidarité.
La priorité va à la santé et aux aides destinées aux salariés et à leur famille.

Pensez à Vous
Rejoignez nous